

Chauffage Urbain Plaine Commune

Conseil municipal du 15 décembre 2011
(intervention GDM)

Je veux d'abord me féliciter que la rencontre avec les techniciens ait pu avoir lieu.

Cette rencontre a permis de répondre à un certain nombre de questions qui pouvaient apparaître comme insurmontables tant les points de vue exprimés s'opposaient. Je pense en particulier aux questions touchant à l'exploitation du réseau froid, à la disparité tarifaire ou encore au pourcentage de la part des énergies renouvelables.

Trois questions qui avaient été débattues lors de notre précédent conseil municipal le mercredi 30 novembre.

Après m'être félicité de la tenue de cette réunion, que notre groupe avait souhaité et à laquelle le maire a répondu favorablement, je dois dire que je regrette les conditions dans lesquelles elle a été convoquée.

Convocation communiquée parait-il par mails que peu d'élus ont eu la chance de recevoir ou par téléphone très tardivement, parfois le jour de la réunion, et pour beaucoup d'élus pas de convocation du tout.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Nous étions très peu nombreux dans la salle du sous sol. C'est bien dommage car cette réunion avec les techniciens était de qualité tant du point de vue des informations que des échanges.

Sans aucun doute une participation plus conséquente des élus aurait encore enrichi le débat.

Cela étant dit, lors du précédent conseil notre groupe s'était plutôt montré favorable à ce que la ville soit partie prenante du réseau de chauffage urbain.

On avait bien compris l'approche négative exprimée par plusieurs élus de la majorité et nous n'avions pas du tout sous-estimé les questions posées par les mêmes élus concernant le réseau du froid, la politique tarifaire, la question de la géothermie, le pourcentage de la part des énergies renouvelables qui apparaissait figé à un maximum de 65%, ainsi que les contraintes du calendrier qui conduit les élus de notre conseil à devoir délibérer dans une certaine urgence.

Il aurait été préférable d'appréhender ce dossier en conseil municipal plusieurs mois à l'avance afin de se donner le temps de la réflexion et permettre une multiplicité d'échanges avant un vote définitif. C'était possible puisque les documents montrent que ce projet a été initié par Plaine Commune depuis février 2009 et qu'il a fait l'objet de nombreuses réunions avec tous les maires. En particulier, depuis un an, date de validation du projet par le comité stratégique de Plaine Commune, des réunions bilatérales ont été organisées pour répondre aux demandes particulières, notamment des élus d'Aubervilliers, concernant le schéma directeur et le raccordement de la ZAC Canal. Il est vraiment dommage que ce sujet soit inscrit trop tardivement à l'ordre du jour de notre assemblée.

Sans plus rentrer dans les détails, je dis immédiatement que les informations et les échanges qui ont eu lieu avec le groupe de travail technique nous confortent dans notre appréciation pour que la ville d'Aubervilliers soit partie prenante de ce réseau de chauffage urbain. Donc nous voterons contre la délibération qui nous est proposée, sauf si après la discussion,

elle devait être modifiée en faisant part bien sur des exigences de notre conseil, et en annonçant notre intention d'adhérer à cette Délégation de Service Public.

Malgré la contrainte très forte du calendrier liée à la nécessité de disposer d'un outil opérationnel, (une nouvelle DSP), pour raccorder tous les nouveaux projets et notamment sur Aubervilliers, nous croyons possible de rapprocher les points de vue avec la communauté d'agglomération sur les sujets où il y a le plus de divergences.

Je n'en prends que quatre qui semblent essentiels :

1) Le réseau de froid, qui est absent du projet, n'apparaît plus comme un sujet tabou. Dans la mesure où il figurait dans la première approche du conseil communautaire, qu'il a été supprimé suite à une intervention en conseil communautaire et en quelques minutes, il doit être possible, en poursuivant le dialogue, de faire évoluer cette question favorablement.

2) Dans le cadre d'une DSP, la politique tarifaire n'est pas un problème. Elle peut s'appliquer de manière uniforme quasi immédiatement. Cela signifie que les nouveaux abonnés de la ville d'Aubervilliers pourront automatiquement bénéficier du tarif de la DSP communautaire qui s'appliquera à tous les usagers, soit 64€ HT/MWH. Les exemples chiffrés de l'étude montrent que ce prix résulte d'un amortissement des centrales de production d'un réseau créé en 1957 et est beaucoup plus avantageux que ceux qui sont pratiqués sur des réseaux créés ex-nihilo nécessitant des investissements lourds.

Il faut aussi bien réfléchir en ayant conscience du risque financier que ferait peser sur l'utilisateur une éventuelle initiative isolée de la ville. Cela conduirait à des prix du mégawatt/heure prohibitif pour rembourser les investissements alors que

l'actuelle DSP est équilibrée et financée par les ventes de chaleur aux usagers. Une initiative prise par la seule ville d'Aubervilliers visant à construire des moyens de productions "verts" serait onéreuse : une chaufferie bois de 30 MW, correspondant aux programmes immobiliers neufs de la ville, coûte 50 millions d'€ et amènerait des prix de MWH difficilement supportables de l'ordre de 120 € HT/MWH pour rembourser les investissements hors combustibles. C'est l'équilibre économique du dispositif qui serait mis en danger, obligeant la ville à soutenir financièrement l'équilibre d'exploitation.

3) Il est montré que les 65% concernant la part des énergies renouvelables ne constitue pas un plafond indépassable et qu'il est possible d'envisager de faire plus. *Le futur délégataire sera sélectionné sur la base de deux critères : taux d'énergie renouvelable (minimum 65%) et prix. Le choix du délégataire résultera donc d'un compromis entre économie et environnement de façon à maintenir les prix dans une limite acceptable tout en se fixant un seuil minimum de taux d'énergies renouvelables.*

4) Concernant les opérations d'aménagement nouvelles, il est aussi montré que le raccordement au réseau peut se faire très vite, selon les secteurs. *Le réseau communautaire peut en effet connaître une extension rapide qui répondent à l'essentiel de nos besoins et j'ajoute que dans l'urgence des solutions d'alimentation provisoires pourraient être mises en œuvre. Il suffit pour cela que le cahier des charges de la concession précise les projets d'aménagement avec le planning des raccordements obligatoires à réaliser par le futur délégataire.*

Je dirais pour terminer qu'il nous paraît essentiel que notre ville puisse se rattacher à un réseau de chauffage urbain public à travers cette Délégation de Service Public. Cela offre incontestablement des garanties bien supérieures du point de

vue de la maîtrise des décisions que de se retrouver éventuellement partenaire associé d'un projet avec Véolia et Dalkia. Avec une DSP, le dispositif de gouvernance fait que les élus qui représenteront la ville et l'OPH participeront à l'élaboration du cahier des charges, à la sélection du délégataire et au suivi du contrat de délégation. On voit bien que dans ce dispositif les élus ne sont en rien dessaisit de leur prérogatives.

Sur un territoire comme celui de Plaine Commune la mutualisation des investissements procurera des économies d'échelle et offrira également la possibilité de mutualiser les moyens humains. Les exemples dans ce domaine sont nombreux et ils donnent des résultats significatifs pour les usagers. *Par exemple la mutualisation des investissements amortis sur des ventes de chaleurs représente environ 400 000 MWH alors que les ventes de chaleur aux seuls Albertivillariens ne seraient que de 50 000 MWH. Pour ce qui concerne les moyens humains, la ville ne possède pas d'expertise dans ce domaine très spécifique alors que les villes de la Courneuve et de Saint-Denis ont une longue expérience. Par ailleurs, le développement des réseaux sera intégré en amont aux projets d'aménagement et coordonné avec les travaux de voirie puisque Plaine Commune dispose de la double compétence voirie et aménagement.*

Tout montre que dans le domaine du chauffage urbain l'avenir s'écrira avec les communautés d'agglomération. Il suffit d'aller observer ce qui se passe à Lille Métropole, au Grand Lyon, à la communauté urbaine de Bordeaux, au Grand Dijon ou encore à Nantes Métropole pour vérifier les avantages dans le temps pour les usagers. Des contacts personnels que j'ai pu avoir avec deux amis du Grand Lyon, (qui sont d'ailleurs socialistes), me rassurent sur le devenir du chauffage urbain pour notre territoire.

Pour vraiment conclure, nous proposons de poursuivre les discussions avec Plaine Commune avec l'objectif de rejoindre ce réseau de chaleur sans pour autant abandonner les points que nous jugeons incontournables.